



Séance du conseil municipal du 18 mai 2026

Motion déposée par les conseillères municipales et conseillers municipaux ainsi que suppléants :

BILZ Sandrine, EDELENBOS Carla, RUTA Carla, BOULMERKA Mounir, SIMETH Yann, EYA NCHAMA Cruz Melchor, GUISSSE Ibrahima.

Cette motion est soutenue par le groupe des Vert-es du Grand-Saconnex.

### **Création d'une permanence numérique communale !**

Considérant que :

- Les avancées numériques sont en constante évolution ;
- L'intelligence artificielle s'est installée dans le quotidien de toutes et tous ;
- La majorité des démarches administratives se sont numérisées, imposant à tout un chacun.e de s'adapter à la maîtrise de ces nouveaux outils (ex : *CFF Mobile, SwissPass, E-démarche, etc.*) ;
- Les inégalités sont croissantes quant aux possibilités de se former à ces nouveaux outils numériques ;
- La fracture numérique :
  - o crée une disparité de compétences entre les personnes
  - o tend à renforcer les inégalités intergénérationnelles
  - o est un enjeu de société qui peut mener à l'exclusion sociale ;
- La réduction de la fracture numérique fait partie du programme de législature 2025-2030.
- La Ville de Lancy, pionnière, a mis en place une permanence numérique en faveur de la population

### **Le Conseil municipal du Grand-Saconnex demande au Conseil administratif :**

- D'étudier la possibilité de création d'une permanence numérique communale gratuite et destinée aux habitant.es du Grand-Saconnex, afin de pouvoir renseigner, accompagner et soutenir la population dans l'utilisation des outils numériques en apportant une réponse immédiate à leurs difficultés et/ou à leurs questions, favorisant ainsi l'inclusion numérique ;
- D'étudier la possibilité de proposer des ateliers ciblés en lien avec les problématiques observées (ex : arnaques numériques courantes, le contrôle parental, l'utilisation de l'intelligence artificielle, cybersécurité, protection des données, etc.) ;
- De renforcer les mesures déjà mises en place par les services communaux.

## **Exposé des motifs**

L'importance de la mise à disposition d'une permanence numérique se justifie par le fait que de nombreuses personnes se sentent dépassées par les nouveaux outils numériques et ne sont pas à même de gérer certaines tâches de leur quotidien, dû à un manque de compétences.

Une permanence numérique permettrait de soutenir les habitant.es dans leurs démarches et questionnements autour de problématiques numériques. Il s'agirait de mettre à disposition une aide ponctuelle qui se veut éduquer les gens aux outils de base, pour faciliter la compréhension de l'utilisation des outils numériques du quotidien, avec une méthodologie de « faire par soi-même ». Il s'agirait de mettre à disposition un espace incluant des ordinateurs et une imprimante, de même qu'une personne ressource pour épauler les gens, au cas par cas, selon leurs besoins spécifiques (ex : création d'un compte E-démarche, une adresse e-mail, la mise en page d'un document, la conversion d'un PDF, etc.)

Il est important que les habitant.es puissent repartir de la permanence leur tâche accomplie certes, mais aussi en étant capable de la refaire en totale autonomie.

Il y a un dans ce projet une volonté d'accompagner la population à être autonome dans leur gestion du numérique au quotidien.

### **Pistes de réflexion pour application :**

- Partenariat avec une entreprise locale en informatique, cybersécurité, etc... pour la partie formation et accompagnement, ou autres associations compétentes.
- Mise en place de cycles de conférences ou ateliers ponctuels en complément de la permanence.
- Permanence dispatchée sur deux sites (Village + Pommier) pour permettre une meilleure accessibilité à l'ensemble de la population

### **Liens**

<https://www.lancy.ch/prestations/permanence-numerique>